MISSION 2 DU CFA

EMS
Epinay Management School

On cherche avec toi, pas à ta place.

2

CE QUE DIT LA LOI — ARTICLE L6231-2 DU CODE DU TRAVAIL

« Appuyer et accompagner les postulants à l'apprentissage dans leur recherche d'un employeur. »

Pas d'entreprise, pas d'alternance — on le sait, et c'est pour ça qu'on ne te laisse pas chercher seul·e. Dès ta candidature, ton projet professionnel est recueilli ; ensuite, l'accompagnement est concret et régulier, jusqu'à la signature.

CE QUE L'ÉCOLE MET EN PLACE

- **Un point de départ, avec toi**
  le Bureau des entreprises fait le point sur ta recherche — CV, lettres, stratégie, entretiens — et fixe avec toi les prochaines étapes.
- **Un accompagnement de proximité**
  aide à la rédaction du CV et des candidatures, préparation aux entretiens en rendez-vous, mise en relation avec les entreprises du réseau.
- **Un employeur intéressé ?**
  le Bureau des entreprises qualifie le poste avec lui et monte le dossier — tu n'as rien d'administratif à porter.

SUR LE SITE

ems-epinay.com
L'école, ses formations et ses contacts.

DANS L'APPLICATION

app.ems-epinay.com
Tes documents et tes démarches — c'est où mène le code à droite.

ET DE VIVE VOIX

Aux permanences
Tous les après-midi, à l'école

LES DOCUMENTS DE CETTE MISSION

- Guide de bonnes pratiques — recherche d'entreprise

À retrouver dans ton application, rubrique Ma formation.

QUI PORTE CETTE MISSION

Glenn Roullier
Responsable relations entreprises

Permanences — Tous les après-midi, à l'école

g.roullier@ems-epinay.com
01 84 21 01 51

Scanne : ton espace — tes documents et tes démarches.